

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 6
		Révision nr : 3
		Date : 7 / 12 / 2010
		Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008
Sodium hydroxyde en pastilles PUR		SP-B-T-N

Danger



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Ref. n° : 106 020
Nom commercial : Sodium hydroxyde en pastilles PUR.
Identification de la société : JEULIN SA
T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99
Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900
27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : 01 45 42 59 59
Usage : Usage laboratoire

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : C; R35

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)

Classe de danger et code de catégorie

• **Dangers pour la santé** : Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Danger (CLP : Skin Corr. 1A)

Etiquetage

• **Pictogramme(s) de danger**



• **Mention d'avertissement** : Danger
• **Mention de danger** : H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
• **Conseils de prudence**
- **Généraux** : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- **Prévention** : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **Intervention** : P301+P330+P331+P310+P321 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique. P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 6

Révision nr : 3

Date : 7 / 12 / 2010

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Sodium hydroxyde en pastilles PUR

SP-B-T-N

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	Classification
Hydroxyde de sodium	: 100 env. %	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	----- C; R35 Skin Corr. 1A+ (H314)

4. PREMIERS SECOURS

- **Inhalation** : En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- **Contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin si des brûlures se développent.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : **Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs.**
Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Adéquats

Risques particuliers

Protection contre l'incendie

Procédures spéciales

- : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- : Non combustible.
- : Le contact avec l'eau ou l'humidité peut provoquer un échauffement suffisant pour enflammer des matières combustibles.
- : Réagit avec les métaux et les métaux légers en libérant de l'hydrogène, gaz pouvant provoquer des incendies et explosions.
- : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Evacuer et restreindre l'accès.
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage** : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Neutraliser les résidus avec de l'acide sulfurique dilué, rincer ensuite à grande eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.
Attaque les métaux. (Zn, Al, Sn, Cu, Pb...).
- : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- : Le contact avec l'eau et l'humidité s'accompagne d'un important dégagement de

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France

e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 6

Révision nr : 3

Date : 7 / 12 / 2010

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Sodium hydroxyde en pastilles PUR

SP-B-T-N

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

- Manipulation** : chaleur.
: Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les poussières.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Contrôle de l'exposition**
VME [mg/m³] : : 2

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Nom chimique** : Sodium hydroxyde.
- Etat physique** : Pastilles.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Inodore.
- pH** : (20°C) : ~14 (50g/LH₂O)
- Poids moléculaire** : 40,01
- Point de fusion [°C]** : 318,4
- T° d'ébullition initiale [°C]** : (1015 hPa) : 1390
- Densité** : 2,13
- Pression de vapeur** : [hPa] (739 °C) : 1,3
(953 °C) : 26,7
(1111 °C) : 133
(1286 °C) : 533
- Solubilité dans** : Eau. (20 °C) : 1090 g/L.
Ethanol. (20 °C) : 139 g/L.
Ether. (20 °C) : Insoluble.
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable.
- Temp. d'autoinflammation [°C]** : Non applicable.
- Limites d'explosivité**
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : Non applicable.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 6

Révision nr : 3

Date : 7 / 12 / 2010

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Sodium hydroxyde en pastilles PUR

SP-B-T-N

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Limites d'explosivité supérieures [%] : Non applicable.
Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Absorbe le dioxyde de carbone et l'humidité de l'air ambiant. Hygroscopique. Sensible à l'humidité. Sensible à l'air. Contact avec des substances métalliques. Caoutchouc.

Matières à éviter : Métaux.
Acides. Halogènes. Composés de l'ammonium. Cyanures. Eau. Composés organiques.
Phenol, acétaldéhyde, 1,2-dichloroéthylène, trichloroéthylène, acrylonitrile, acroléine....

Propriétés dangereuses : Ce composé réagit violemment avec les acides (réaction très exothermique). Le contact avec l'eau et l'humidité s'accompagne d'un important dégagement de chaleur. Réagit avec les métaux et les métaux légers en libérant de l'hydrogène, gaz pouvant provoquer des incendies et explosions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

- **Inhalation** : Vapeurs / poussières / aérosols très corrosifs pour le tractus respiratoire et les membranes muqueuses. L'inhalation de vapeurs ou de fumées peut causer de graves difficultés respiratoires. Un oedème respiratoire et une hémorragie.
- **Cutanée** : Provoque de graves brûlures. Risque de lésions graves.
- **Oculaire** : Très corrosif pour les yeux. Destruction des tissus oculaires. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement
- **Ingestion** : L'ingestion provoque une corrosion sévère pouvant conduire à une destruction des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Hémorragie digestive, perforations gastriques et oesophagiennes, nécrose et acidose métabolique, sténose digestive.
- **Autre** : D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : Aucune donnée disponible.

Irritation de la peau (lapin) : Brûlures.

Irritation des yeux (lapin) : Brûlures.

Irritation des membranes muqueuses (lapin) : Brûlures.

Toxicité chronique : N'est pas supposé toxique.

Effets mutagènes : Les tests mutagéniques sont négatifs.

Autres informations toxicologiques : D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 20.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 6

Révision nr : 3

Date : 7 / 12 / 2010

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Sodium hydroxyde en pastilles PUR

SP-B-T-N

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Toxique pour la vie aquatique. Effet nocif par modification du pH. Eviter le rejet dans l'environnement. Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna : CE50 :76 mg/L/24h. Toxicité pour les poissons : Onchorhynchus mykiss CL50 : 45,4 mg/L/96h - L. Macrochirus CL50 : 99 mg/L/48h.
DThO (gO2/g)	: Aucune donnée disponible.
DCO	: Aucune donnée disponible.
DBO	: Aucune donnée disponible.
DBO 5 (gO2/g)	: Aucune donnée disponible.
Persistance et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets	: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
-------------------------	--

Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Proper shipping name	: 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II, ADR
- No ONU	: 1823
- I.D. n° :	: 80
Transport terrestre	
- ADR/RID	: Group : II Class : 8
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: UN 1823 Hydroxyde de sodium solide
- Classe	: 8
- Groupe d'emballage	: II
Transport aérien	
- ICAO/IATA	: UN 1823 Sodium hydroxyde, solid
- IATA - Classe ou division	: 8
Groupe d'emballage IATA	: II

JEULIN SAT: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr**N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59**

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 6
		Révision nr : 3
		Date : 7 / 12 / 2010
		Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008
Sodium hydroxyde en pastilles PUR		SP-B-T-N

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autres : Aucun(e).

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrase(s) R : R35 : Provoque de graves brûlures.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN

Règlement CE 1907/2006

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59